

*EXTRAIT du PROCES VERBAL*  
*des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL*  
*Séance Ordinaire du 06 septembre 2016*

Nbre Conseillers en exercice = 19  
Nbre Conseillers présents = 19  
Nbre Conseillers votants = 19

L'an deux mil seize, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

**OBJET**

**Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy**

*délibération n° 2*

Etaient présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, PETRONIO Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la loi NOTRE du 7 août 2015 et à son décret d'application n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy **est communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.**

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Grand Nancy.**



Le Maire,

**Daniel MAGRON**

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1<sup>er</sup> septembre 2016*

Le Maire,

**Daniel MAGRON**

